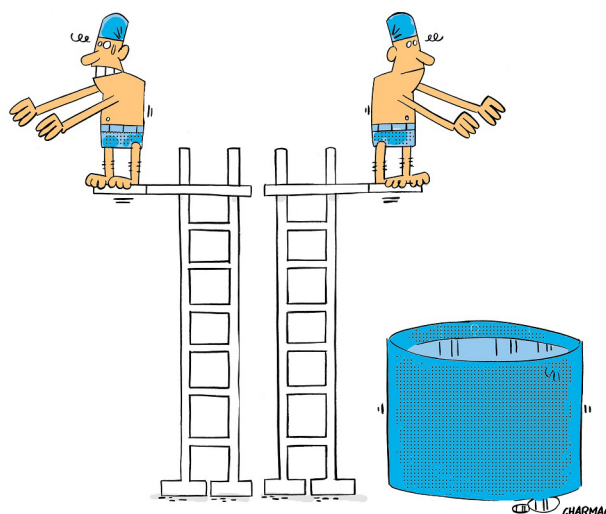


GUIDE SYNDICAL

Réformes du LGT et du Bac

ENCORE PLUS D'INÉGALITÉS
AVEC LA RÉFORME DU BAC



SOMMAIRE

P2 – Sommaire

P3 – Édito

P4-5 – Brève histoire de l'autonomie et de la mise en concurrence

P6 – Les nouveaux enseignements de la rentrée 2019

P7 – Grille Horaire Seconde Générale et technologique

P8-9 – Grilles horaires Première et Terminale Générale

P10-11 – Grilles horaires Premières et Terminales Technologiques

P12 – Tableau récapitulatif : Bac 2021, les nouvelles épreuves

P13 – Les épreuves communes de contrôle continu (E3C)

P14 – Les épreuves finales

P15 – Les nouveaux programmes, la formation syndicale CGT Éduc'action sur la réforme

P16 – Une alternative pour le lycée: le projet de la CGT Éduc'action

La CGT Éduc'action : un syndicat de lutte et de transformation de l'École

La CGT est porteuse d'un projet global de transformation de la société et de rupture avec le capitalisme. L'École que la CGT Éduc'action revendique s'inscrit bien évidemment dans ce projet. Elle revendique une École démocratique et émancipatrice qui ne pourra exister sans une société démocratique et émancipatrice qu'elle contribuera à construire.

Retrouvez nos revendications :

<http://www.cgteduc.fr/le-syndicat-topmenu-58/nos-orientations-et-revendications>

La CGT Éduc'action est une union nationale de syndicats départementaux, syndiquant l'ensemble des salarié-es de l'Éducation nationale.

Nos contacts locaux :

<http://www.cgteduc.fr/le-syndicat-topmenu-58/nos-coordonnees-locales>

Pourquoi ce guide ? Parce qu'il faut combattre cette réforme

Ce guide a pour ambition d'expliquer les réformes du lycée général et technologique et du Bac, d'en exposer rapidement les méfaits et de proposer des moyens de les combattre collectivement dans les LGT. Il a pour objectif d'analyser les conséquences de l'autonomie sur les personnels et les élèves dans le cadre des réformes, tout en fournissant d'ores et déjà quelques pistes pour lutter sur le terrain contre ses effets.

Tout d'abord, le contrôle continu transforme le Baccalauréat en «Bac maison» ce qui creuse les inégalités entre lycées. Les «spécialités» sur-spécialisent les élèves pour répondre aux attendus de la sélection en Licence. Le choix d'orientation dans le supérieur devient ainsi conditionné, dès la fin de la Seconde, aux choix de ces spécialités, au détriment des élèves les plus fragiles et les moins informé·es, généralement issu·es des milieux populaires. En effet, ces réformes doivent s'analyser comme l'instrument de mise en œuvre de la sélection à l'université. L'absence des mathématiques dans le tronc commun accentue le caractère discriminant de la réforme.


En ce qui concerne le lycée technologique, les séries sont maintenues mais en y plaquant artificiellement la structuration en spécialités sans choix (et en les fusionnant en Terminale). Rééquilibrer les trois voies du lycée n'est donc pas un objectif du ministre. Au contraire, ces réformes accentuent le tri social, dégradent les conditions d'étude des élèves et nos conditions de travail (évaluations sommatives perpétuelles, casse des groupes classes, économies sur les postes...).

Nous avons manifesté notre rejet de cette politique tout au long de l'année, y compris pendant le bac 2019. L'autoritarisme du ministre et ses injonctions contraires au Code de l'Éducation ont convaincu de nombreux jurys non-grévistes de refuser de siéger. La CGT Educ'action a soutenu et défendra les collègues mobilisé·es. Dès cette rentrée, mobilisons-nous pour l'abandon de ces contre-réformes !

É
D
I
T
O

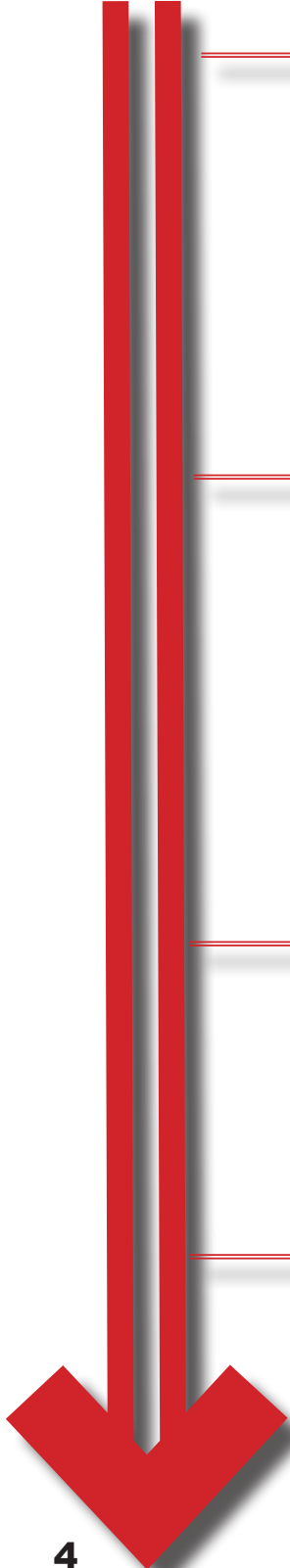


La CGT Educ'action organise des formations sur la réforme et ses propositions pour un lycée émancipateur (voir page 15 et 16).



Brève histoire de l'autonomie et de la MISE EN CONCURRENCE

Accentuation des prérogatives des chefs d'établissement ; mise en concurrence des établissements, des équipes et des élèves sur fond d'austérité budgétaire ; tri explicite des élèves : l'« autonomie des établissements » est centrale dans toutes les réformes de l'Éducation nationale. Si elle a commencé à être instaurée dans les années 80, elle se renforce depuis une quinzaine d'années.



2005 La loi Fillon dite « d'orientation sur l'avenir de l'École » réaffirme le « projet d'établissement » et introduit le contrat d'objectif. Il apparaît alors comme un document purement formel sans grand intérêt .. Et pourtant, les premières pierres sont posées.

2007 Ministères de G. de Robien puis de X. Darcos : **la carte scolaire est assouplie, le dispositif Affelnet est mis en place.** La justification était de permettre aux « bons élèves des quartiers défavorisés » d'accéder aux meilleurs établissements scolaires. Cette mesure est utilisée par les familles de la classe moyenne des quartiers « mixtes » pour quitter ces établissements au profit des établissements de centre-ville. Conséquence : les « meilleurs établissements » deviennent encore plus performants tandis que les établissements populaires encore mixtes se paupérisent et leurs difficultés s'aggravent.

2010: Réforme X. Darcos et L. Chatel du lycée : fin du fléchage des dédoublements par discipline, mise en place de marges horaires gérées au niveau de l'établissement etc... Le projet d'établissement prend tout son sens libéral. Les établissements entrent en concurrence pour « attirer des élèves ».

2013 : loi de refondation de l'École de Vincent Peillon . L'article 11 met en place « l'expérimentation » qui permet de déroger de nouveau au cadre sous couvert d'innovation.

Non seulement l'autonomie des établissements n'a pas amélioré les « performances scolaires » (comme le note l'OCDE dans un de ses rapports) mais elle a accru les inégalités scolaires et dégradé les conditions de travail des personnels. En effet, les établissements défavorisés ont perdu des effectifs en général et des élèves d'origines favorisées en particulier. En bout de course, les inégalités scolaires ont augmenté. Parallèlement, les conditions de travail des personnels se sont dégradées en raison de l'alourdissement de la charge de travail (nombre de réunions associées aux projets de l'établissement) et de l'austérité budgétaire (suppressions de postes, augmentation des heures supplémentaires et du nombre de BMP).

La réforme du Lycée : un pas de plus vers l'autonomie... et l'accroissement des inégalités

L'autonomie des établissements et l'importance des inégalités ne sont pas des phénomènes nouveaux. Cependant la réforme de 2019 va venir les accentuer. Ainsi, sans réellement augmenter, la « marge d'autonomie » doit financer plus de dispositifs comme les dédoublements (dont le financement était fléché et cadré nationalement par discipline jusqu'en 2010) ou l'AP. Si dans les établissements les plus favorisés cette marge permet le plus souvent de multiplier les options et les enseignements, dans les lycées de quartiers populaires, les dédoublements ou la réduction des effectifs engloutissent l'essentiel des moyens.



L'ÉGALITÉ DES CHANCES !
QUE LE MEILLEUR GAGNE !

Une mise en œuvre inégalitaire voire impossible

HENRI

IV—Paris : 23 groupes de spécialités et 11 options pour 261 élèves !

Les groupes d'élèves sont en moyenne à 34, mais il existe de gros écarts: 4 élèves en LLCA mais 39 en Physique-Chimie et 40 en Hist-Géo-Géopo-Sce Po. Avec la liberté de choix laissée aux élèves par la réforme, il y aurait à ce jour 25 possibilités de triplettes de spécialités différentes (dont 16 à moins de 6 élèves).
Difficile de croire à la faisabilité de cette mise en œuvre !

Gutenberg Créteil : le choix entre classes surchargées et options!

Le lycée Gutenberg de Créteil a, lui, fait le « choix » de ne pas proposer d'enseignement optionnel en Seconde pour financer des groupes de spécialités à 26 élèves (alors que les enseignements d'exploration l'étaient). Celles et ceux voulant faire une STI2S (santé/social) découvriront la biotechnologie en première. Espérons que cela leur plaira !



Les nouveaux enseignements de la rentrée 2019

Sciences Numériques et Technologie (SNT)

La nouvelle discipline de seconde Sciences Numériques et Technologie (SNT) semble sortir de nulle part. A raison d'une heure trente par semaines pour les élèves, elle propose de découvrir « l'histoire et les enjeux des révolutions numériques ». Or, dans beaucoup de lycées, elle se retrouve en concurrence avec les autres disciplines pour les dédoublements alors qu'elle demande un travail en groupe réduit. Souvent ce sont des groupes de classes entières qui devront suivre cet enseignement obligatoire.

Aucun·e enseignant·e n'est précisément ciblé·e pour enseigner cette discipline même si souvent ce sont les enseignant·es de mathématiques et des disciplines scientifiques (SVT, Physique-Chimie) qui sont visé·es. Beaucoup de chef·fes d'établissement font pression pour que les collègues de mathématiques prennent cette discipline en charge. Rien ne les y oblige. Au vu de l'organisation et des moyens proposés, il y a de fortes chances que cet enseignement serve de variable d'ajustement. Cet enseignement pourra être prolongé par la spécialité « Numérique et sciences informatiques », mais cette spécialité ne sera pas proposée dans tous les lycées.

Le programme :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/CSP/41/0/2de_Sciences_numeriques_et_technologie_Ens-commun_1025410.pdf

Spécialités

Certaines de ces spécialités peuvent être partagées entre plusieurs disciplines : c'est le cas de Humanités, Littératures et philosophie (HLP) entre philosophie et lettres (l'Inspection recommande de partager l'horaire en 2h+2h) ainsi qu'en Histoire Géo Géopolitique et Sciences politiques (HGGSP) pour laquelle l'Inspection recommande 3 h en HG et 1 en SES. À noter que rien n'est prévu pour la concertation des enseignant·es de ces spécialités alors même qu'elle sera nécessaire et obligatoire (préparation des évaluations, concertation sur la progression...) La question du temps de concertation et donc de l'accroissement de la charge de travail, que nous avons soulignée auprès des services, a été renvoyée aux « nécessités de notre métier ».

La spécialité Mathématiques propose notamment un niveau assez élevé qui va clairement en faire la discipline qui permettra de trier les élèves. Ce n'est pas notre conception du lycée (voir page 16). Beaucoup d'élèves qui choisissaient la série ES auparavant avec un programme adapté risquent de se retrouver en difficulté. A minima, la CGT Éduc'Action revendique la présence des mathématiques dans le tronc commun.

Dans de nombreuses spécialités, **l'Inspection souligne la nécessité de faire prendre conscience aux élèves de l'intérêt de la discipline afin d'éviter la perte d'élèves en Terminale**. Cela met en lumière la concurrence entre les disciplines, faisant porter un risque de pression plus grand sur les personnels tout en incitant à attirer les élèves... Le lycée de Blanquer met bien en place la compétition et la concurrence tant prisée dans le système économique capitaliste.

Dans de nombreuses disciplines, le choix d'épreuves « simplifiées » questionne sur les méthodes argumentatives que les élèves doivent acquérir. Par exemple en SES, il n'est pas attendu une épreuve demandant un raisonnement complet : introduction (même simplifiée) / développement / conclusion.

Grille Horaire Seconde

Nouveauté dont la mise en oeuvre est très variable

Dispositifs non-financés dans la dotation horaire mais pris sur la «marge d'autonomie»

Enseignements communs (26.5 h)		Horaires élèves
Français		4 h
Histoire géo		3 h
Langues vivantes A et B		5h30
Mathématiques		4 h
Physique Chimie		3h
Sciences de la vie et de la terre		1h30
EPS		2 h
Enseignement moral et civique		18 h /an
Sciences économiques et sociales		1 h30
Sciences numériques et technologies		1 h30
Accompagnement personnalisé Accompagnement au choix de l'orientation		
Heures de vie de classe		
Enseignements optionnels (2 au plus)		
Latin ou grec ou LV C ou Arts ou EPS		3 h
Un enseignement technologique au choix :		
Management et gestion		1h30
Santé et social		1h30
Biotechnologies		1h30
Sciences et laboratoires		1h30
Sciences de l'ingénieur		1h30
Création et innovation technologique		1h30

Horaires élèves inchangés, avec 12 heures de marge (au lieu de 10h30), mais une marge avec de nouvelles fonctions (AP, dédoublements, options...)

Que deviennent les enseignements d'exploration ?

- soit ils intègrent le tronc commun (SES)
- soit ils sont transformés en option
- soit ils disparaissent (MPS, littérature et société...)

Grille Horaire Première Générale

Classe de première générale	Horaires élèves
Tronc commun (16 h)	
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
LVA et LVB	4,5 h
EPS	2 h
Enseignement scientifique	2 h
EMC	18h/an
Trois enseignements de spécialité au choix (12 h)	
Humanités, littérature et philosophie	4 h
Langues, littératures et cultures étrangères	4 h
Littérature et LCA	4 h
Arts	4 h
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	4 h
SES	4 h
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	4 h
SVT	4 h
Sciences de l'ingénieur	4 h
Numériques et sciences informatiques	4 h
Accompagnement Personnalisé	4 h
Total obligatoire	28 h

Spécialités partagées
entre plusieurs disci-
plines

Dispositif non-financé dans la
dotation horaire

8h de «marge» dont l'uti-
lisation est définie par le
CA mais aux attributions
plus larges qu'auparavant
(AP, orientation, dédouble-
ments...)

**Disparition des Travaux
Personnels Encadrés (TPE) :**

Pourtant, une nouvelle
épreuve au bac, l'oral de
terminale, reprend les prin-
cipes d'une soutenance orale
sans production écrite, mais
sans aucun cadrage horaire ni
moyen spécifique d'accompa-
gnement.

Enseignements optionnels	au maximum 1
LVC	3 h
Latin ou grec ancien	3 h
EPS	3 h
Arts	3 h
Informatique et création numérique	3 h

GRILLE Horaire TERMINALE GÉNÉRALE (RENTREE 2020)

Spécialités partagées
entre plusieurs
disciplines

Dispositif non-financé dans la
dotation horaire

Pour les élèves ne choisissant
pas en terminale la spécialité
Mathématiques

Classe de Terminale générale	Horaires élèves
Tronc commun (15h30)	
Philosophie	4 h
Histoire-géographie	3 h
LVA et LVB	4 h
EPS	2 h
Enseignement scientifique	2 h
EMC	18h/an
Deux enseignements de spécialité au choix (12 h)	
Humanités, littérature et philosophie	6 h
Langues, littératures et cultures étrangères	6 h
Littérature et LCA	6 h
Arts	6 h
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	6 h
SES	6 h
Mathématiques	6 h
Physique-chimie	6 h
SVT	6 h
Sciences de l'ingénieur	6 h
Numériques et sciences informatiques	6 h
Accompagnement Personnalisé	6 h
Total obligatoire	27 h 30
Enseignements optionnels	
1 parmi :	
Mathématiques complémentaires	3 h
Mathématiques expertes	3 h
Droits et grands enjeux du monde contemporain	3 h
1 parmi :	
LVC	3 h
Latin ou grec ancien	3 h
EPS	3 h
Arts	3 h
Informatique et création numérique	3 h

8h de «marge»
dont l'utilisation
est définie par le
CA mais aux attri-
butions plus larges
qu'auparavant
(AP, orientation,
dédouplements...)

Pour les élèves choi-
sissant en terminale
la spécialité Mathé-
matiques

Grille Horaire Première Technologique

Séries	Classe de Première Technologique Tronc commun (15h30)	Horaires élèves
Français		3 h
Histoire-géographie		1.5 h
EMC		0.5 h
LVA LVB		4 h
EPS		2 h
Mathématiques		3 h
	Deux enseignements de spécialité au choix (12 h)	
	Droit et économie	4h
STMG (15h)	Sciences de gestion et numérique Management	7h 4h
STI2D (18h)	Physique-Chimie et maths Innovation technologique Ingénierie et développement durable	6h 3h 9h
STI2S (15h)	Sciences et techniques sanitaires et sociales Physique_Chimie pour la santé Biologie et physiopathie humaines	7h 3h 5h
STL (18h)	Physique-Chimie et maths Biochimie-Biologie Biotechnologie ou SPC en laboratoire	5h 4h 9h
14h	Design et métiers d'art	
STI2A (18h)	Physique-Chimie Outils et langages numériques	2h 2h
STHR (18h)	Economie-gestion hôtelière Enseignement scientifique alimentation Sciences et technologie culinaires et de services	5h 3h 10h

Les élèves peuvent choisir au plus deux enseignements optionnels de 3h chacun, en 1ère et en terminale, parmi EPS et Arts (et une 3ème LV en STHR)

Dont 1h en enseignement technologique

Grille Horaire Terminale Technologique (rentrée 2020)

Séries Classe de Terminale technologique Horaires

Séries	Classe de Terminale technologique	Horaires
Tronc commun (13h)		
	Philosophie	2 h
	Histoire-géographie	1.5 h
	EMC	0.5 h
	LVA LVB	4 h
	EPS	2 h
Enseignements de Spécialité (2 obligatoires)		
STMG	Droit et économie Management, sciences de gestion et numérique avec gestion et finance ou mercatique ou ressources humaines et communication ou systèmes d'information et de gestion	6h 10 h
STI2D	Physique-Chimie et mathématiques Ingénierie, innovation et développement durable avec AC ou EE ou ITEC ou SIN	6h 12h
ST2S	Sciences et techniques sanitaires et sociales Chimie, Biologie et physiopathologie humaines	8 h 8h
STL	Physique-Chimie et mathématiques Biochimie-biologie et Biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	5h 13h
STHR	Economie-gestion hôtelière Sciences et technologies culinaires et de services-Enseignement scientifique alimentation -environnement	5h 13h
ST2A	Analyse et méthode en design Conception et création en design et métiers d'art	9 h 9 h

Spécialités de première fusionnées

AC : Architecture et construction
 EE : Energie et environnement
 ITEC : Innovation technologique et éco conception
 SIN : Système d'information et numérique

Spécialités de première maintenues

Les élèves peuvent choisir au plus 2 enseignements optionnels (3h chacun) parmi EPS et Arts (et une LV3 en STHR)

BAC 2021 : Les nouvelles épreuves

Les épreuves finales		60%	
Nature	Organisation	Part dans la note finale	
		Série générale	Série techno
Epreuve anticipée écrite et orale de français en fin de Première.	mois de juin	10%	10%
Deux épreuves écrites sur les enseignements de spécialité de Terminale	retour vacances de printemps	32%	32%
Une épreuve écrite de philosophie	mois de juin	8%	4%
<p>Un oral d'une durée de 20 minutes qui repose sur la présentation d'un projet préparé dès la classe de première par l'élève.</p> <p>«Cet oral se déroulera en deux parties : la présentation du projet, adossé à un ou deux enseignements de spécialité choisis par l'élève et un échange à partir de ce projet permettant d'évaluer la capacité de l'élève à analyser en mobilisant les connaissances acquises au cours de sa scolarité, notamment scientifiques et historiques. Le jury sera composé de deux professeurs.» BO</p>	fin du mois de juin	10%	14%
Le contrôle continu		40%	
Nature	Organisation	Part dans la note finale	
		Série générale	Série techno
<p>Epreuves communes de contrôle continu (E3C) pour les disciplines non-évaluées lors des épreuves finales :</p> <p>EPS*, Langues, HG, enseignement scientifique en série générale** ou maths en série techno</p> <p>*les modalités de l'évaluation d'EPS restent identiques à celles d'avant la réforme</p> <p>**l'enseignement scientifique de la voie générale n'est pas évalué lors de la 1ère session en 1ère.</p>	<p>- En Première : Une session au 2ème trimestre et une seconde au 3ème trimestre.</p> <p>- En Terminale : Une session au 3^e trimestre</p> <p>«L'organisation relèvera des établissements. Pour garantir l'égalité entre les candidats et les établissements scolaires, une «banque nationale numérique de sujets» sera mise en place, les copies anonymes seront corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève. Une harmonisation sera assurée.» BO</p>	25 % (5 x 5%)	25 % (5 x 5%)
Enseignement de spécialité abandonné en 1ère	Avec la 2nde session d'E3C de 1ère	5%	5%
Bulletins scolaires de 1ère et Terminale		10%	10%

ATTENTION : Les dates d'organisation des épreuves peuvent être modifiées par le ministère.

Epreuves COMMUNES de CONTRÔLE CONTINU (E3C)

Par deux fois en Première et une fois en Terminale les disciplines du tronc commun font l'objet d'une épreuve particulière en vue de l'obtention du baccalauréat. Ces évaluations ont lieu en plus des évaluations « classiques ». En Première, l'évaluation devient quasi permanente pour les élèves et les enseignant·es. Et ce, au détriment des savoirs et savoir-faire.

La CGT Educ'action revendique que ces épreuves soient anonymes et que toutes les élèves d'un établissement passent l'épreuve avec le même sujet, le même jour, à la même heure afin de garantir une certaine égalité. Les équipes pédagogiques doivent pouvoir faire librement le choix du sujet. Si le ministère précise que les E3C doivent être organisées « dans la mesure du possible, dans le cadre des emplois du temps normaux des élèves », **ce n'est pas une obligation et les équipes pédagogiques doivent exiger qu'elles se fassent sur des temps banalisés.**



Modalités d'organisation du contrôle continu :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144063

Liens vers les épreuves disciplinaires



Enseignement scientifique (série générale) :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/66/4/NDS_Enseignement_scientifique_voie_generale_1103664.pdf

Histoire - Géographie (série générale et technologique) :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/66/6/NDS_Histoire_Geographie_E3C_1103666.pdf

Langues Vivantes A et B (série générale et technologique) :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/66/8/NDS_Langues_vivantes_E3C_1103668.pdf

Maths (série technologique) :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/67/7/NDS_Mathematiques_voie_technologique_1103677.pdf

Epreuves communes de fin de classe de Première

Ces épreuves concernent la spécialité n'étant pas conservée par les élèves pour l'année de Terminale. Dans la voie technologique, les élèves suivent trois spécialités obligatoires en Première puis deux en Terminale (une spécialité maintenue de Première, les deux autres fusionnées) sauf en ST2A où les spécialités sont différentes entre la Première et la Terminale. (voir grilles pages 9-10).

La durée des épreuves est de 2 heures. L'épreuve sera passée lors du 3ème trimestre de l'année de Première sans mention précise sur le moment de ces épreuves. Des raisons pédagogiques portent à croire que ces épreuves devraient être passées en fin de trimestre mais rien n'est explicite dans le Bulletin Officiel.

Les sujets seront choisis à partir d'une banque nationale de sujets. Si le sujet comprend plusieurs exercices, il ne sera pas possible de « panacher » en croisant plusieurs sujets.



Le descriptif des épreuves pour les spécialités

Le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale :

<http://eduscol.education.fr/cid140706/bac-2021-les-definitions-d-epreuves-pour-l-annee-scolaire-2019-2020.html>

Première générale :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/68/1/NDS_Spe_Fin_1ere_voie_generale_1103681.pdf

Première technologique :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/68/4/NDS_Spe_Fin_1ere_voie_technologique_1103684.pdf

Pour la CGT Éduc'action, le choix d'épreuves de 2h pose la question du niveau d'exigence et d'approfondissement de ces épreuves. Bien que les élèves n'aient suivi qu'une seule année de l'enseignement, on pouvait s'attendre à demander des développements plus importants à des entrant·es en Terminale.

Les épreuves finales

Pour le moment et alors que les élèves de Première entrent dans le cycle terminal cette année, le plus grand flou règne sur les modalités des épreuves terminales (philosophie et spécialités). Cela ajoute de la confusion et de l'anxiété pour les élèves et les enseignant·es.

Epreuve anticipée de Français (voies générale et technologique)

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/67/9/NDS_Epreuve_anticipee_francais_2020_1103679.pdf

Epreuve orale finale

Cet oral portera sur l'une ou plusieurs des spécialités de l'élève. Il sera préparé sur les années de Première et de Terminale. Cet oral sera individuel et comptera pour 10% de la note finale. Pour l'heure, rien ne cadre ce grand oral.

De nombreuses questions demeurent : quelles « compétences » ce grand oral évaluera-t-il ? Avec quels moyens de préparation ? La remise au ministre, en juillet 2019, d'un rapport Cyril Delhay, professeur d'art oratoire à Sciences Po est à ce sujet assez inquiétante tant il se base sur l'élitisme de l'institution dont il émane et prône une épreuve évaluant une maîtrise oratoire censée se construire tout au long de la scolarité...

MACRON VEUT UN GRAND ORAL AU BAC



Le «Rattrapage» :

Les élèves ayant entre 8 et 10 à l'issue des épreuves du 1er groupe pourront choisir de rattraper au second groupe deux disciplines évaluées nationalement à l'écrit (français, philosophie, spécialités) avec les mêmes coefficients. Par ailleurs, l'essentiel des notes (contrôle continu, épreuves anticipées de français et de spécialités) étant connus des élèves avant les jurys de juin, ces derniers pourraient attribuer des points supplémentaires à défaut de pouvoir légèrement modifier ces notes comme actuellement.



Tous les nouveaux programmes sont à retrouver sur le site du ministère ici : <https://www.education.gouv.fr/cid140434/les-nouveaux-programmes-du-lycee-general-et-technologique-a-la-rentree-2019.html&xtmc=programmeslyceacutec&xtnp=1&xtr=4>

Les programmes de Terminale viennent de paraître à suivre ici : https://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html?pid_bo=39051



La CGT Educ'action refuse les modalités de ce nouveau bac :

- Le contrôle continu remet en question l'égalité devant le Baccalauréat en créant des disparités d'évaluation d'un établissement à l'autre. Nous ne voulons pas d'un bac maison !
- La multiplication des épreuves partielles de contrôle continu accentue notre charge de travail et le temps de contrôle des acquis au détriment des temps dédiés aux apprentissages. Nous ne sommes pas des machines à évaluer !

La CGT Educ'action revendique un autre lycée pour les élèves et les personnels !

- POUR un lycée unique et polytechnique

UNIQUE : Qu'il s'agisse du lycée structuré en filières ou du lycée Blanquer qui sélectionne par les spécialités choisies, le lycée que nous vivons trie, notamment par la différenciation des contenus d'apprentissage. Cette situation est aggravée par l'accès sélectif à l'université. Nous défendons un lycée unique dans lequel l'ensemble des élèves accèdent aux mêmes apprentissages. Cela implique par exemple un accès pour toutes et tous à l'enseignement des mathématiques et des SES.

POLYTECHNIQUE : Le lycée unique doit donner à toutes des enseignements scientifiques, artistiques, littéraires et sportifs, ainsi que professionnels. Mais parce qu'ils ont le droit d'avoir des préférences, nous proposons des heures d'approfondissement dans certaines disciplines au choix des élèves.

- POUR des moyens supplémentaires :

Pour donner les moyens de réussir, les effectifs par classes ne doivent pas dépasser 24 élèves, 15 en Education Prioritaire. Des moyens supplémentaires doivent être fournis pour permettre le travail en petits groupes, des projets et de la co-animation.



- POUR une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.

L'élévation du niveau de formation de la population est nécessaire à son émancipation. De plus, les sorties précoces du système scolaire présagent une plus forte précarité professionnelle.

POUR un cadrage national :

Les horaires des disciplines seront définis nationalement, de même que les moyens de dédoublements. Le baccalauréat doit redevenir un examen terminal et un véritable premier grade universitaire donnant accès à toutes les formations universitaires.

POUR une autre vie au lycée.

Des lycées à taille humaine, avec un fonctionnement des équipes plus collégial une chef-fe d'établissement sans rôle de management et élu-e par les personnels, du temps de concertation intégré au temps de service et une baisse du temps de travail. Un espace de vie démocratique permettant l'activité associative, syndicale et culturelle de toutes les lycéen-nés.